

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2015299BS0406

Réunion du Bureau Syndical du 26 octobre 2015

Date de convocation : 19 octobre 2015

Date d'affichage : 26 octobre 2015

OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.

L'an deux mille quinze, le vingt-six du mois d'octobre à 9 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	22
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	15
Nombre de procuration au moment du vote :	3

Le Président

Expose :

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.
- Que les dossiers concernés sont les suivants :

Communes	Lieux dits	Parcelles	Surfaces en m ²	Prix au m2 en €	Propriétaires
BAINES SAINTE RADEGONDE	Chez Renaud	ZN 1	6,00	8,00	Monsieur Jean-François PETIT
CHARME	Les Grandes Pièces	ZN 91	11,40	Cession gratuite	SARL Des Ruhaux représentée par Monsieur MOREAU
CHAZELLES	Les Barrières	A 728	7,00	Cession gratuite	Communauté de Communes Bandiat-Tardoire
PRANZAC	Le Parc	C 242	18,00	Cession gratuite	Commune de PRANZAC

PRESSIGNAC	Les Peyrières	A 1166	7,65	20,00	Madame Jacqueline GAUTHIER
SAUVIGNAC	La Goupille	B 283	11,00	5,00	Monsieur Bernard PETIT
VILLOGNON	Maubati	ZI 106	11,20	Cession gratuite	EARL Les Galerie représentée par Monsieur Cyrille CAILLAUD

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2014143CS0204 du 23 mai 2014 donnant délégation au Bureau Syndical, il appartient à celui-ci d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

Propose :

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.

Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité (18 voix pour, 0 abstention) :

- Confirme que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- Autorise le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.
- Décide que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- Précise qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les actes administratifs.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.